



**De plus justes  
allocations familiales!**

**Travail.Suisse**

---

Conférence de presse du 24 février 2005

## **De plus justes allocations pour enfants afin de mener une politique concrète en faveur des parents et des enfants**

**Les familles occupent une place importante dans les sermons politiques du dimanche, mais elles ne sont nullement traitées de façon princière, dès lors qu'il s'agit d'être concret. Un coup d'œil sur les statistiques des assurances sociales montre que seuls à peine quatre pour cent des coûts sont affectés aux familles. Et même avec de plus justes allocations pour enfants, cette proportion ne passerait qu'à huit pour cent. Cela reste un chiffre modeste si l'on considère en même temps que les allocations pour enfants constituent précisément l'instrument adéquat pour permettre de soutenir d'une manière ciblée les familles, tant célébrées, des classes moyennes.**

---

Hugo Fasel, conseiller national, président de Travail.Suisse

---

Il suffit de répondre à une question simple pour juger de la valeur que la politique attribue à un sujet donné: Quel montant met-elle à sa disposition? Cet examen n'est guère encourageant si l'on considère les graves difficultés financières, aujourd'hui reconnues, que rencontrent les familles, et les conséquences qui en résultent, notamment la pauvreté, l'égalité des chances compromise des parents et des enfants, etc. Un coup d'œil sur les statistiques montre notamment qu'en Suisse, seuls quatre pour cent des coûts de l'ensemble des assurances sociales sont affectés aux familles. Voilà un chiffre qui n'est guère encourageant!

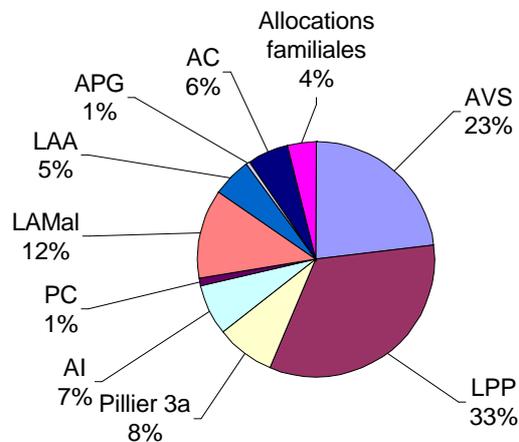
L'initiative « Pour de plus justes allocations pour enfants! » permettra d'améliorer sensiblement la situation financière des familles en Suisse, sans changer pourtant grand-chose à l'ensemble du tableau. La part destinée aux familles passera certes de quatre à huit pour cent, mais toujours est-il qu'elle restera bien en-deçà des grands postes de la prévoyance vieillesse. Or, les enfants sont les seuls à pouvoir véritablement assurer notre prévoyance future.

**Initiative populaire fédérale « Pour de plus justes allocations pour enfants ! »**

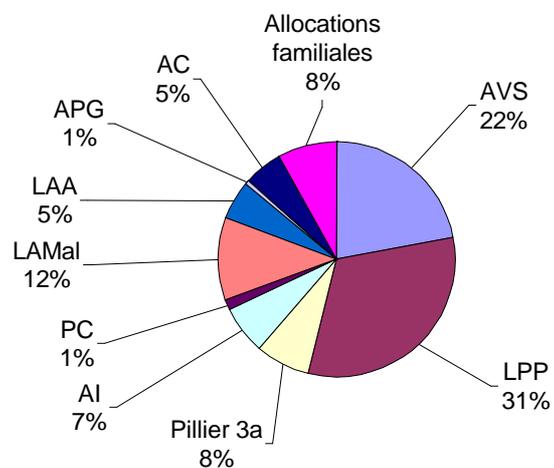
Travail.Suisse, Case postale 5775, 3001 Berne, tél. 031 370 21 11, [www.allocations-familiales.ch](http://www.allocations-familiales.ch)

## Combien d'argent est-il consacré aux enfants?

*Avec les allocations actuelles*



*Avec de plus justes allocations pour enfants*



© Travail.Suisse

### **Les allocations pour enfants soutiennent d'une manière ciblée les familles disposant de revenus moyens**

S'il s'agit de soutenir les familles, la question qui se pose naturellement est de savoir au moyen de quel instrument il faut le faire. Il est clair pour Travail.Suisse qu'un relèvement des allocations pour enfants est exactement l'instrument adéquat à cet effet. La raison en est simple: Les allocations pour enfants vont d'une manière ciblée aux familles disposant de revenus moyens, au sein desquelles vivent précisément la majorité des enfants.

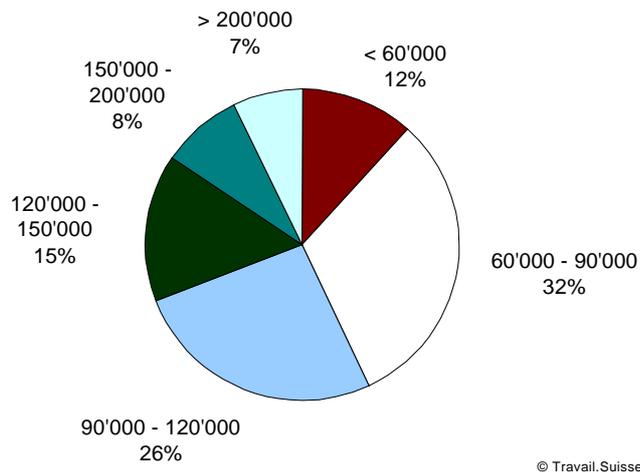
Comparativement, les allègements fiscaux apportent nettement moins que les allocations pour enfants. Il est absolument impossible de soutenir efficacement les bas revenus sur le plan fiscal, puisqu'ils ne paient pas ou peu d'impôts. De ce fait, les allègements fiscaux dégrèvent d'une manière inconvenante et disproportionnée les revenus élevés en raison de la progression fiscale. Le peuple a bien compris, lui aussi, cette corrélation en rejetant clairement le paquet fiscal le 16 mai 2004.

Les prestations complémentaires, qui jouent, elles aussi, un rôle réel dans la discussion en cours sur la politique familiale, arrivent nettement trop tard pour les familles. Car l'égalité des chances des parents et des enfants n'est déjà plus assurée, bien avant qu'ils ne tombent au-dessous du minimum vital. Socialement et économiquement parlant, nous ne pouvons guère nous permettre de laisser nos enfants sombrer dans la pauvreté, avant de faire quelque chose pour eux.

Par contre, les allocations pour enfants soutiennent d'une manière ciblée les familles dont les revenus sont faibles et moyens. Avec ces allocations, la progression fiscale exerce notamment un effet équilibrant, et non pas amplificateur. L'effet du relèvement des allocations pour en-

fants est nettement moins ressenti chez les bénéficiaires de revenus élevés. Le Conseil fédéral a même constaté cette corrélation dans sa prise de position à l'égard du contre-projet. De plus, si l'on considère que c'est justement dans les familles dont les revenus sont moyens que vivent le plus grand nombre d'enfants, les allocations qui leur sont destinées sont alors précisément le bon instrument pour soutenir parents et enfants en Suisse.

### *Où vivent les enfants? Répartition des enfants selon les catégories de revenus bruts*



Source: Revenus bruts, ESPA 2004

### **Le Parlement est sollicité**

Les débats qui auront lieu au Conseil national pendant la session de printemps concernant la politique familiale auront une portée bien plus considérable que les discussions sur le paquet fiscal ou les prestations complémentaires destinées aux familles.

Le sujet concernant l'octroi de plus justes allocations pour enfants n'est pas simplement l'affaire d'un parlementaire ou d'un parti, puisqu'il s'agit d'une initiative populaire. Cela signifie en tout cas que plus de 100'000 citoyennes et citoyens y ont apposé leur signature. Ces 100'000 personnes ont la ferme conviction que la politique familiale doit aussi avoir un coût adéquat et le Parlement doit également tenir compte de ce point-là. Il doit enfin veiller à ce que la politique familiale ne reste pas seulement un thème abordé dans les sermons du dimanche et les programmes de partis, et avancer sur la voie du soutien concret aux familles en Suisse. Le meilleur moyen de le faire est de soutenir l'initiative « Pour de plus justes allocations pour enfants! ».

  
**De plus justes  
allocations familiales!**



Conférence de presse du 24 février 2005

## **Le pouvoir des seniors en faveur des familles**

**Cela fait un peu plus de deux ans que la Fédération des Associations des retraités et de l'entraide en Suisse (FARES) a conclu, en août 2002, un « pacte intergénérationnel » avec une représentation des organisations de jeunesse. Ce pacte a pour objectif de jeter un pont entre les générations. Il nous tient à cœur et nous saisissons l'occasion qui nous est donnée de le concrétiser.**

---

Angeline Fankhauser, coprésidente de la FARES

---

La nécessité d'encourager et de soutenir les familles a fait l'objet de nombreux débats et écrits. Le moment est maintenant venu d'être concret. Il n'est désormais plus possible de bercer les familles de vagues promesses. Il y a quelque chose qui ne va vraiment plus lorsque les enfants deviennent un facteur de pauvreté. Cela n'aide guère les familles d'entendre sans cesse parler de la prétendue prospérité qu'elles connaîtront à la retraite. Socialement parlant, certains points ont été garantis pour l'âge de la retraite, les plus jeunes s'étant montrés solidaires, par exemple le 16 mai 2004 lors de la votation sur l'AVS. La solidarité doit maintenant s'exercer dans l'autre sens.

L'équilibre social est le ciment d'une société et doit s'appliquer à toutes les générations. Connaissant la valeur de la solidarité, la FARES lutte contre toutes les tentatives de dresser les générations les unes contre les autres. L'âge venu, quiconque profite des acquis sociaux devrait également être disposé à se mobiliser en faveur des générations futures. Les enfants, la jeunesse représentent notre avenir!

Certains projets dorment depuis des années dans les tiroirs de la politique. L'initiative « Pour de plus justes allocations pour enfants! » a, fort heureusement, relancé le débat. Le projet qui avait recueilli, il y a 13 ans, une majorité au Parlement était certes déjà mieux que rien, mais la situation a évolué et il est désormais dépassé: L'initiative « Pour de plus justes allocations pour enfants! » est la solution la mieux appropriée pour soutenir les familles d'une manière appréciable et, par la même occasion, pour mettre de l'ordre dans le chaos qui règne au niveau des cantons.

La FARES s'est engagée en faveur du lancement de l'initiative « Pour de plus justes allocations pour enfants! » et rappelle, une fois de plus, que de telles allocations sont une nécessité pour la cohésion sociale.

**Initiative populaire fédérale «Pour de plus justes allocations pour enfants!»**

Travail.Suisse, Case postale 5775, 3001 Berne, téléphone 031 370 21 11, [www.allocations-pour-enfants.ch](http://www.allocations-pour-enfants.ch)



**De plus justes  
allocations familiales!**

**Travail.Suisse**

Conférence de presse du 24 février 2005

## **Nous sommes sur la bonne voie avec l'initiative « Pour de plus justes allocations pour enfants! »**

Lors de la session de printemps, le Conseil national délibérera à la fois sur l'initiative « Pour de plus justes allocations pour enfants! » et sur un contre-projet indirect. Aujourd'hui comme hier, Travail.Suisse a la conviction que cette initiative constitue la bonne solution pour soutenir parents et enfants en Suisse.

---

Martin Flügel, responsable de la politique sociale, Travail.Suisse

---

Sa conviction est fondée sur le fait que le contre-projet ne va pas aussi loin que l'initiative sur le plan matériel, tant s'en faut. La comparaison qui suit montre les principales différences entre l'initiative et le contre-projet.

### **Comparaison entre l'initiative « Pour de plus justes allocations pour enfants! » et le contre-projet**

	<b>Initiative populaire fédérale « Pour de plus justes allocations pour enfants! »</b>	<b>Contre-projet Loi fédérale sur les allocations familiales</b>
<b>Forme</b>	Amendement constitutionnel (art.116 Cst)	Loi fédérale (loi cadre)
<b>Droit</b>	<p>Le principe « Un enfant, une allocation » est ancré dans la Constitution fédérale</p> <p>Droit aux allocations pour enfants accordé à tous les enfants jusqu'à l'âge de 16 ans et aux enfants suivant une formation jusqu'à l'âge de 25 ans</p>	<p>Le principe « Un enfant, une allocation » est largement repris (y compris pour les indépendants, les personnes sans activité professionnelle et celles qui travaillent à temps partiel)</p> <p>Allocations pour enfants accordées aux enfants jusqu'à l'âge de 16 ans et allocations de formation jusqu'à l'âge de 25 ans</p>

**Initiative populaire fédérale « Pour de plus justes allocations pour enfants ! »**

Travail.Suisse, Case postale 5775, 3001 Berne, tél. 031 370 21 11, [www.allocations-familiales.ch](http://www.allocations-familiales.ch)

<b>Limitation du droit</b>	Aucune	Limite de revenus des personnes sans activité professionnelle
<b>Montant</b>	15 francs par jour pour tous les enfants (450 francs par mois)	200 francs d'allocation pour enfants 250 francs d'allocation de formation
<b>Péréquation des charges</b>	Péréquation des charges au niveau national en vue de réduire les différences de cotisations selon les branches et les cantons comptant un nombre plus ou moins important de parents et/ou d'enfants	Possibilité de péréquation des charges interne au canton (compétence cantonale)
<b>Financement</b>	Employeurs (comme actuellement) et collectivités publiques (Confédération et cantons)	Employeurs (comme aujourd'hui) et travailleurs (compétence cantonale), ainsi que cantons (pour les personnes sans activité professionnelle)

La comparaison montre, d'une part, que le contre-projet reprend deux points de l'initiative:

- Le principe « Un enfant, une allocation » est largement repris. De ce fait, les lacunes qui existent aujourd'hui, selon lesquelles un enfant sur six ne reçoit aucune allocation ou ne reçoit qu'une allocation incomplète, seraient largement comblées.
- Un montant minimal sera fixé à l'échelon national pour les allocations pour enfants et les allocations de formation.

D'autre part, cependant, la comparaison fait clairement ressortir que le contre-projet indirect reste bien en-deçà de l'initiative, au moins sur deux points:

- Les montants des allocations pour enfants continueront de varier d'un canton à l'autre, même si c'est le cas dans une moindre mesure. Etant donné que ces différences ne sont pas justifiées, les injustices persistent, elles aussi. On ne voit pas pourquoi les allocations pour enfants d'une personne active à Fribourg devraient être différentes de celles d'une personne travaillant à Berne.
- Le montant prévu de 200 francs d'allocation pour enfants et de 250 francs d'allocation de formation ne constitue pas une amélioration substantielle par rapport à la situation actuelle. Cette réglementation comporterait même, pour plusieurs cantons, le risque d'un recul. De plus, ce montant ne correspond nullement à l'importance que les enfants représentent pour la société, il ne constitue aucune reconnaissance appropriée de la prestation que fournissent les parents et ne couvre nullement les coûts occasionnés par les enfants.

**Conclusion: On est sur la bonne voie avec l'initiative « Pour de plus justes allocations pour enfants! »**

Travail.Suisse souhaite que parents et enfants vivant en Suisse aient de bonnes perspectives d'avenir. A cet effet, il y a lieu de soutenir aujourd'hui d'une manière ciblée les familles dont le revenu est faible ou moyen et de reconnaître clairement les prestations qu'elles fournissent. L'initiative « Pour de plus justes allocations pour enfants! » permet d'atteindre ces objectifs.

Par contre, le contre-projet reste trop modeste - notamment en ce qui concerne la suppression des différences injustifiées qui existent entre les cantons et le relèvement des allocations pour enfants - pour améliorer sensiblement la situation insatisfaisante qui prévaut actuellement.

Pour Travail.Suisse, les propositions formulées dans l'initiative « Pour de plus justes allocations pour enfants! » représentent donc, aujourd'hui comme hier, la meilleure solution pour manifester une certaine reconnaissance aux parents et aux enfants vivant en Suisse, leur offrir le soutien nécessaire et, par conséquent, pour tenir compte d'une manière appropriée de l'importance que les enfants représentent pour la société.



Conférence de presse du 24 février 2005

## **L'importance de plus justes allocations pour enfants aux yeux de l'Association Suisse pour la Protection de l'Enfant (ASPE)**

**En ratifiant la Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant, la Suisse s'est engagée à considérer comme prioritaires toutes les mesures visant au bien de l'enfant et à assurer la protection et les soins nécessaires à son bien-être.**

---

Andrea Burgener Woeffray, présidente de l'Association Suisse pour la Protection de l'Enfant (ASPE)

---

L'Association Suisse pour la Protection de l'Enfant (ASPE) se mobilise en faveur de la protection et du bien-être de l'enfant. En sa qualité d'organisation nationale, elle lutte contre toute forme de violence et d'arbitraire à l'égard des enfants. Les mauvaises conditions structurelles, telle que la pauvreté, et par voie de conséquence, le manque de soins dû à des insuffisances de moyens matériels font également partie de cette lutte.

En priorité, l'Association Suisse pour la Protection de l'Enfant s'efforce, par le biais de la prévention, de protéger les enfants contre toute forme de violence. L'initiative de Travail.Suisse est une mesure préventive et donc activement soutenue par l'ESPA. Des prestations financières destinées à des enfants et à leurs familles se trouvant dans une situation de pauvreté ou à des familles menacées par la pauvreté, constituent un moyen efficace pour améliorer leur existence.

Les enfants sont touchés à double titre par la pauvreté:

- directement, par des restrictions matérielles, et
- indirectement, par le comportement éducatif de leurs parents, qui ne peuvent plus répondre aux besoins de leurs enfants.

Les enfants partagent la situation économique carentielle de leurs parents, ce qui porte assurément préjudice à la santé physique et psychique et au développement des enfants. Ils ont de moins bonnes chances de formation, ils sont sous-représentés dans les hautes écoles et souvent contraints de pourvoir dès que possible à leurs propres besoins ou de contribuer au

revenu familial. La pauvreté peut avoir des effets défavorables sur le développement de l'intelligence et sur les performances scolaires. L'absence de projets ou la peur du lendemain sont également liées à la pauvreté. Les enfants touchés par la pauvreté se sentent souvent dévalorisés. C'est en particulier chez les jeunes adolescents que l'on peut constater, dans de telles circonstances, une augmentation des agressions, des infractions aux normes, voire un comportement délinquant.

Dans des conditions de pauvreté, il est difficile pour les parents de donner une éducation positive et d'encadrer leur progéniture de façon satisfaisante. La pauvreté peut augmenter l'ampleur des conflits et ternir les relations parents-enfants: elle peut entraîner une sévérité accrue, un comportement éducatif arbitraire ou réprobateur, de mauvais traitements et de la violence, alors que la sphère familiale devrait être un lieu sûr, où règnent la confiance, la protection et l'assistance.

La pauvreté revêt des visages d'enfant. Il y a lieu d'agir plus intensément en matière de politique de l'enfance. La politique doit fournir un effort à cet égard. L'initiative de Travail.Suisse représente une solution raisonnable et une pierre essentielle apportée à l'édifice tendant à mettre un terme au cycle infernal de l'appauvrissement et du manque croissant de soins consacrés aux enfants, dus à des carences matérielles, et à agir d'une manière préventive. Enfin, cette politique s'inscrit tout à fait dans l'esprit de l'Association Suisse pour la Protection de l'Enfant.



**De plus justes  
allocations familiales!**

**Travail.Suisse**

Conférence de presse du 24 février 2005

## **Que coûteront de plus justes allocations pour enfants, et comment les financer?**

**L'initiative « Pour de plus justes allocations pour enfants! » devrait permettre de porter ces allocations à 15 francs par jour et par enfant. Il est évident que cela entraînera des dépenses qu'il faudra bien financer. Mais il convient de garder la tête froide à cet égard, sans perdre de vue l'importance que revêtent les enfants pour l'ensemble de la société.**

---

Susanne Blank, responsable de la politique économique, Travail.Suisse

---

### **De plus justes allocations pour enfants coûteront trois milliards de francs**

Selon le Message du Conseil fédéral, l'initiative « Pour de plus justes allocations pour enfants! » coûterait un montant brut d'un peu plus de 10 milliards de francs. Toutefois, ce ne sont pas les coûts bruts qui sont décisifs en ce qui concerne le financement, mais bien les coûts nets, car eux seuls doivent être financés. En outre, ces coûts nets doivent être calculés sur une base comparable avec les chiffres disponibles concernant le système actuel des allocations. Travail.Suisse a compilé ces chiffres et les a indiqués dans le tableau suivant.

**Tableau: Des coûts bruts aux coûts nets**

	en milliards de francs
1. Coûts bruts selon le Message	10,68
2. Réserves	-0,3
3. Cotisations actuelles des employeurs	-4,7
4. Economies	-1,0
5. Autofinancement par le biais de recettes fiscales supplémentaires	-1,68
<b>Coûts nets</b>	<b>3,0</b>

**Initiative populaire fédérale « Pour de plus justes allocations pour enfants ! »**

Travail.Suisse, Case postale 5775, 3001 Berne, tél. 031 370 21 11, [www.allocations-familiales.ch](http://www.allocations-familiales.ch)

Commentaires relatifs aux différents points:

1. Selon le Message (p. 45), les coûts bruts s'élèvent à 10,68 milliards de francs.
2. Le Message inclut 0,3 milliard de francs par an dans les coûts bruts, à titre de constitution de réserves. Or, aucune réserve de ce genre n'est constituée actuellement. Ces réserves ne doivent donc pas être prises en compte dans une comparaison avec les coûts actuels.
3. Les cotisations des employeurs versées pour financer les allocations pour enfants qui existent aujourd'hui devront continuer d'être perçues à cette fin, selon le même ordre de grandeur. Il faut donc prendre en considération les cotisations actuelles des employeurs pour calculer les coûts nets. Selon le Message, ces cotisations se chiffrent actuellement à 3,85 milliards de francs. Mais ces données sont largement inférieures à celles provenant d'autres sources. Selon les statistiques suisses des assurances sociales 2004, les cotisations des employeurs s'élevaient déjà à 4,68 milliards de francs en 2002. Si l'on actualise la tendance de ces dernières années (progression d'environ 3 pour cent des cotisations des employeurs), ces dernières atteindront quelque 4,95 milliards de francs en 2004. On peut donc qualifier de prudent le montant supposé de 4,7 milliards de francs.
4. Selon le Message, l'initiative permettra à la Confédération et aux cantons de faire certaines économies (par exemple, réductions des primes d'assurance maladie, aide sociale), qu'il convient de prendre en considération dans le calcul des coûts nets. A cet égard, nous estimons que ces économies seront légèrement supérieures à celles qui sont indiquées dans le Message (un milliard au lieu de 0,81 milliard). Cette différence repose sur le fait qu'une étude du Bureau BASS (Effet de l'initiative « Pour de plus justes allocations pour enfants! », T. Bauer 2001) chiffre les économies de l'aide sociale à 0,6 milliard, au lieu de 0,2 milliard comme l'indique le Message. Nous partons de l'idée qu'il conviendrait d'appliquer une valeur moyenne d'approximativement 0,4 milliard, ce qui accroît notre évaluation des économies de quelque 0,2 milliard par rapport au Message et les situe à environ un milliard de francs.
5. Les allocations pour enfants sont assujetties à l'impôt. Le relèvement de ces allocations entraînera une augmentation du revenu imposable. Cet effet sur le produit fiscal peut être assimilé à un autofinancement s'élevant à 1,68 milliard de francs, selon le Message (p.45).

Si l'on prend en considération les points susmentionnés, on s'aperçoit que les coûts nets de l'initiative ne dépassent pas trois milliards de francs, de sorte que seul ce montant devra être financé. Toute discussion raisonnable concernant le financement de plus justes allocations pour enfants devra prendre cette base pour référence.

### **Les possibilités de financement existent**

L'initiative prévoit que de plus justes allocations pour enfants devront être financées par les employeurs et les pouvoirs publics. De ce fait, ces derniers, donc la Confédération et les cantons, devront assurer au moins la moitié du financement. Etant donné que les cotisations actuelles des employeurs constituent déjà environ la moitié des coûts, les trois milliards de francs devront être mobilisés par les pouvoirs publics. Selon Travail.Suisse, trois possibilités principales peuvent être mises en évidence:

- Les recettes fiscales générales de la Confédération et des cantons: On ne cesse de prétendre que la situation financière de la Confédération et des cantons est tendue. Mais parallèlement, les milieux bourgeois ne cessent d'exiger des allègements fiscaux pour les familles. Une initiative populaire en cours présentant des exigences du même ordre est également soutenue par l'UDC. De plus justes allocations pour enfants constituent la meilleure alternative, et la mieux ciblée, à de tels allègements fiscaux. Les 4,5 milliards de francs que le paquet fiscal aurait coûté auraient suffi à couvrir les coûts de l'initiative.
- Taxe sur la valeur ajoutée: Pour financer ces trois milliards de francs, il serait nécessaire de procéder à une hausse de l'ordre de 1,1 pour cent de la taxe sur la valeur ajoutée. C'est à peu près autant que ce qui est versé aujourd'hui à l'AVS. Pour l'ensemble de la société, l'encadrement et l'éducation des enfants représentent en tout cas une tâche aussi importante que celle consistant à assurer la prévoyance vieillesse. C'est pourquoi la taxe sur la valeur ajoutée, que tout le monde paie, serait une source de financement appropriée.
- Impôt fédéral sur les successions: Etant donné que la quasi-totalité des cantons ont supprimé l'impôt sur les successions, on ne pourra pas objecter grand-chose à la création d'un impôt fédéral sur les successions. Il y a quelques semaines, Travail.Suisse a présenté un document de travail, par lequel elle propose la création d'un impôt fédéral sur les successions en vue de financer les trois milliards de francs, pour les 10 pour cent des successions qui excèdent 500'000 francs (tranche non imposable), avec un taux d'imposition moyen de 25 pour cent (voir document de travail « Un impôt fédéral sur les successions, en vue de financer de plus justes allocations pour enfants? »).

### **Trois milliards de francs, est-ce beaucoup pour les enfants?**

A première vue, trois milliards de francs représentent une somme considérable. Mais cette impression change rapidement, dès lors que ce montant est comparé à d'autres dépenses. Ainsi, les trois milliards de francs représentent un montant nettement inférieur à celui des dépenses des pouvoirs publics pour le secteur militaire (4,9 milliards en 2001), pour la construction des routes (4,4 milliards) ou pour l'agriculture (4,5 milliards). En comparaison avec les quelque 80 milliards de francs au total qui sont versés chaque année pour la prévoyance vieillesse, ces trois milliards destinés aux enfants semblent presque modestes. Et cela d'autant plus qu'il s'agit, en l'occurrence, d'un investissement pour l'avenir. Ces chiffres font ressortir à l'évidence que le financement de plus justes allocations pour enfants n'est pas une question de « pouvoir », mais bien davantage de « vouloir »: Si nous voulons de plus justes allocations pour enfants en Suisse, nous pourrions également les financer.



**De plus justes  
allocations familiales!**

**Travail.Suisse**

---

Conférence de presse du 24 février 2005

## **Pour quatre sous par jour, le Valais s'engage !**

**Le canton du Valais connaît les plus hautes allocations familiales de toute la Suisse. Avec ses allocations familiales allant de Fr. 260.-- à Fr. 444.-- par mois, les partenaires sociaux et l'économie ont reconnu depuis longtemps l'importance d'un soutien financier aux familles avec charge d'enfant.**

---

Bertrand Zufferey, secrétaire général des Syndicats chrétiens interprofessionnels du Valais (SCIV)

---

Même si à ce jour ces allocations familiales sont les plus hautes de Suisse, elles ne demeurent pas moins insuffisantes, notamment pour les deux premiers enfants, puisque le montant maximum de Fr. 444.-- n'est alloué que dès le troisième enfant.

Fr. 444.-- ou Fr. 450.-- par mois représente une différence de Fr. 0.20 par jour qui, en l'état, doivent être alloués aux familles dès le premier enfant. Les coûts liés aux enfants ne dépendent pas de l'ordre d'arrivée.

Il n'est plus tolérable d'accepter que l'arrivée d'enfants soit une source d'appauvrissement dans notre pays devant de plus affronter une courbe de natalité fléchissant.

Certes, de bonnes allocations familiales ne feront pas exploser la natalité, mais elles auront le mérite de stabiliser et d'inverser cette courbe reflétant le vieillissement de notre population.

Ne pas aller dans ce sens reviendrait à prescrire un contraceptif puissant, voire à avorter tout projet de natalité d'une famille. Le Parlement doit sortir la tête du sable et enfin reconnaître le rôle des enfants et de leur famille.

Soyons audacieux et instaurons une vraie politique familiale pour toute la Suisse en reconnaissant seulement le 50 pour cent du coût d'un enfant par le versement d'allocations familiales Fr. 450.-- par mois ou Fr. 15.-- par jour.

"Prendre un enfant par la main, c'est l'emmener vers demain", vers un monde adulte où il sera à son tour acteur de notre société. Ensemble, traçons leur avenir en soutien à leur famille.

**Initiative populaire fédérale « Pour de plus justes allocations pour enfants ! »**

Travail.Suisse, Case postale 5775, 3001 Berne, tél. 031 370 21 11, [www.allocations-familiales.ch](http://www.allocations-familiales.ch)



## De plus justes allocations familiales!

**Travail.Suisse**

---

En Valais, la population et l'économie ont compris qu'il fallait investir pour les enfants. Le financement à la valaisanne confirme par ailleurs la volonté de toute une population (participation des salaires 0.3 pour cent).

Si en Valais nous arrivons à financer nos allocations familiales à quatre sous près, alors pourquoi pas tous les autres cantons disposant par ailleurs d'une situation financière différente ?